

NOTE DE FRAIS (SAISON 2025)



BENEFICIAIRE :

FONCTIONS :
(salarié, arbitre, membre de commission.....)

ADRESSE COMPLETE :

REGLEMENT

DATE : / /

REFERENCES :

DATE DEPENSE	FAIT GENERATEUR	NATURE	MONTANT (Détaillé par nature)	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	PIECES JOINTES
Ex : 14/07/12	Comité directeur du 09/02/2013 Au CREPS d'Houlgate	Adresse, code postal,, et Ville du lieu de départ et d'arrivée	54.00 €	Nombre KMS x € (si covoiturage Liste des personnes transportées)	Tickets de péages, notes repas, hôtel, etc
N.B. : Il est impératif de joindre à la note de frais tous les justificatifs de dépenses (factures, tickets, reçus, liste des personnes transportées, etc...)			TOTAL	note à adresser : L.N.TRI. 1 rue Masson 76350 OISSEL	Pour une première, fournir un RIB + copie de la carte grise du véhicule utilisé

Remboursement des frais de déplacements effectué sur la base de : SNCF 2^{ème} classe / Véhicule = 0.26€/Km (0.30 € en cas de co-voiturage) / Hôtel+Petit déjeuner = 55€ / Déjeuner ou Dîner = 18 €

FAIT A : LE :

Signature du Bénéficiaire,

Visa du Président / Secrétaire

Visa du Trésorier